NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/43
20 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PROGRAMME DE PAYS : RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ce document comprend :

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du gouvernement de la République démocratique du Congo
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire analytique)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Bureau de l'ozone, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Tourisme

État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	**Ratification**	**Entrée en vigueur**
Convention de Vienne (1985)		30 novembre 94	25 février 95
Protocole de Montréal (1987)		30 novembre 94	28 février 95
Amendement de Londres (1990)		30 novembre 94	28 février 95
Amendement de Copenhague (1992)		30 novembre 94	28 février 95

Production de substances réglementées : Aucune production de substances réglementées

***Consommation de substances réglementées* (1996) :** 673,1 tonnes
552,9 tonnes pondérées (ODP)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 1211	Halon 1301	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
ODS	100,0	312,0	115,0		26,1	553,1				20,0	100,0	120,0	2,0
ODP	100,0	312,0	92,0		15,7	519,7				22,0	10,0	32,0	1,2

Répartition des ODP par substance : **CFC** 94,0 % **Halons** **CTC et MCF** 5.8 % **Br-Me** : 0,2 %

Répartition des ODP par secteur :	**Aérosols**	**Mousse**	**Halons**	**Réfrigération**	**Solvants**	**Autre**	**Br-Me**
Consommation (tonnes ODP):	0,0	40,0	0,0	387,7	0,5	0,0	1,2
Pourcentage du total:		7,2 %		70,1 %	22,4 %		0,2 %

Programme de pays

Durée du programme de pays: 11 ans (1999-2010)
Niveau d'élimination d'ODS visé: Réduction de 10 % en 2000; élimination complète en 2010.
Secteurs d'élimination prioritaires: Secteurs de la réfrigération, des solvants et des mousses
Coût des activités du programme de pays: 126 800 $US

Stratégie:

La stratégie du gouvernement est fondée sur un contrôle rigoureux des ODS qui entrent au pays par les postes frontaliers; des restrictions plus sévères sur les permis d'importation des ODS; l'établissement de mesures concernant les taxes d'importation sur les ODS et l'interdiction d'utiliser des ODS selon les échéances établies; l'amélioration de la dissémination de l'information dans le secteur formel et dans la population dans les médias et par le biais de conférences; la formation des techniciens de service en réfrigération en créant des programmes de formation reconnus et en encourageant les pratiques de récupération et de recyclage des frigorigènes, et l'établissement d'un programme d'accréditation et de permis pour la formation des techniciens.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. La dix-septième réunion du Comité exécutif (juillet 1995) a approuvé la demande de préparation d'un programme de pays du gouvernement de la République démocratique du Congo et a consacré la somme de 43 000 $US à sa préparation dans le cadre du Programme de travail du PNUE. Le processus de préparation du programme de pays a été interrompu à cause de la situation difficile que connaît ce pays et nous ne pouvons qu'estimer la consommation d'ODS pour 1996. Il est donc impossible de déterminer la consommation de base de 1995-1997 à respecter en vertu du protocole de Montréal.

2. La consommation totale d'ODS a été évaluée à 553 tonnes ODP en 1996 ventilée comme suit : 520 tonnes ODP de CFC, 22 tonnes ODP de tétrachlorure de carbone et 10 tonnes ODP de trichloro-éthane. De plus, 1,2 tonne ODP a été consommée dans le secteur du tabac. Cette donnée n'est fournie qu'à titre indicatif et ne comprend pas tous les utilisateurs. La croissance future sans contrainte de la consommation de CFC-11 et de CFC-12 a été évaluée à 1,2 % par année. Environ 135 tonnes de la consommation totale indiquée dans le programme de pays proviennent de sources non identifiées. Le PNUE ne peut pas assurer l'obtention de données plus précises sur la consommation même en augmentant les ressources.

3. Les CFC sont surtout utilisés dans l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, et de climatiseurs d'automobile, et dans l'installation d'équipement de réfrigération industriel. De plus, 40 tonnes de CFC sont utilisées comme agent de gonflage de la mousse dans six entreprises. La programme de pays comprend une liste des entreprises du secteur de la mousse dont certains qui ont déjà reconverti leurs opérations à une technologie à base de chlorure de méthylène. Il a toutefois été impossible de recueillir de plus amples renseignements sur ces entreprises. Le secteur des solvants consomme au total 124 tonnes ODP (CFC-113, tétrachlorure de carbone et trichloro-éthane). Les renseignements préliminaires révèlent que les solvants sont surtout utilisés pour le nettoyage des pièces dans l'industrie minière.

4. L'équipement de réfrigération comprend plus d'un million de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques entretenus une fois aux cinq ans; plusieurs systèmes de climatisation centrale fonctionnant au CFC-11 (40 tonnes) et au CFC-12 (35 tonnes) et environ 70 000 véhicules avec climatiseur (35 tonnes de CFC-12). Ces appareils sont entretenus dans différents ateliers et centres de distribution.

5. Le pays a adopté plusieurs mesures concernant les ODS. En 1995, le gouvernement a mis en œuvre un systèmes de permis d'importation spéciaux pour les ODS (circulaire ministériel n^{o} 292 daté du 20 juillet 1995); une réglementation régissant les activités d'utilisation d'ODS et d'équipement à base d'ODS a été conçue et la Banque centrale a déjà été informée de ce système; toutes les usines de remplissage de bombes aérosol ont reconverti leurs opérations à une technologie à base de HAP; la plupart des grandes industries qui possèdent des procédés à base d'ODS ont été informée de l'obligation de respecter le Protocole de Montréal, et l'importation de HFC-134a a augmenté au pays. Le Ministère de l'environnement, de la Protection de la nature et du Tourisme a produit plusieurs annonces pour la radio et la télévision afin d'informer le public des enjeux du Protocole de Montréal.

6. Le programme de pays comprend la création d'un Bureau de l'ozone au sein du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Tourisme (renforcement des institutions). Le gouvernement de la République démocratique du Congo demande la somme totale de 96 800 $US pour l'exécution de ce projet. Les observations et recommandations du Secrétariat concernant cette demande sont présentées dans les Amendements du Programme de travail du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/17).

7. Le programme de pays comprend la somme de 30 000 $US pour la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes. Cette demande n'est pas admissible en vertu de la décision 22/24 du Comité exécutif qui demande au PNUE de modifier les programmes de pays en cours de préparation en fonction des exigences du projet de lignes directrices sur les plans de gestion des frigorigènes.

8. Le Comité exécutif pourrait souhaiter déterminer si ce programme de pays doit être accepté en l'absence de chiffres sur la consommation annuelle de substances à l'annexe A pour la période 1995-1997, de l'établissement des données de base pour le respect du Protocole de Montréal par la République démocratique du Congo et en raison du fait que le programme de pays ne tient pas compte de la décision 22/24.